

Structure

La présidence de l'APEC, qui change tous les ans, est assurée à tour de rôle par les membres de l'organisation. Le président est l'hôte de la réunion annuelle des ministres et, depuis 1993, de celle des dirigeants. Les hauts fonctionnaires se rencontrent périodiquement durant l'année pour élaborer des recommandations et assurer le suivi.

L'APEC comprend trois comités principaux : le comité du commerce et de l'investissement, le comité économique et le comité du budget et de la gestion. Un sous-comité de hauts fonctionnaires est responsable de l'application du programme de travail en matière de coopération économique et technique. L'APEC compte aussi neuf groupes de travail sectoriels et plusieurs groupes spéciaux qui s'occupent de questions telles la coopération technique en agriculture, les petites et moyennes entreprises ainsi que l'environnement et le développement durable. Les groupes de travail encouragent la coopération pratique entre les membres pour améliorer la capacité dans les domaines des transports, des pêches, de l'énergie, de la promotion du commerce, des télécommunications et du développement des ressources humaines.

Pour assurer son fonctionnement, l'APEC s'est doté d'un secrétariat permanent, qui a été établi à Singapour en 1993. Constitué d'un groupe de 40 professionnels, le secrétariat assure directement le soutien administratif et la coordination de tous les forums de l'APEC. Il est aussi chargé d'administrer le fonds central de l'APEC, qui appuie les projets approuvés par les ministres et les dirigeants.

En 1995, les dirigeants de l'APEC ont créé le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC, qui sert de mécanisme de consultation directe. Le Canada a trois représentants au sein du Conseil. Celui-ci rencontre tous les ans les dirigeants afin de discuter des recommandations.